

L'OEHC volera-t-il au secours du canal d'eau de la Figarella ?

Le conseiller territorial Pasquale Carlotti a soulevé, jeudi lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse, la question du devenir du canal Landry qui, il y a quelques années encore, acheminait l'eau de la rivière Figarella vers le centre-ville de Calvi. "Il s'agit d'un ouvrage d'art qui appartient majoritairement à la Collectivité de Corse et traverse l'ensemble de l'agglomération calvoise", explique Pasquale Carlotti, élu de la majorité territoriale. "Il est aujourd'hui dans un état de délabrement avancé et il est rare de voir l'eau y couler. L'entretien, les réparations et l'exploitation dudit canal sont délégués depuis 1985 à la commune de Calvi par une convention d'une durée de 12 ans renouvelable par tacite reconduction. La dernière convention en date arrivera à échéance en 2021. Si la municipalité de Calvi, par son inaction depuis plusieurs années, n'a pas l'air particulièrement soucieuse de l'avenir de cet ouvrage, il en est autrement de la part de la population calvoise, qui souhaiterait le voir réhabilité et rénové. La Collectivité de Corse peut-elle rattraper les manquements du délégataire?"

Par manque d'entretien, l'eau a cessé de couler dans la partie basse du canal depuis une dizaine d'années. Une association de riverains et d'usagers du canal a en-



Le canal de la Figarella, long de 13 kilomètres, alimentait jadis en eau le centre-ville de Calvi. Les riverains souhaitent sa remise en état. / ARCHIVE OLIVIER SANCHEZ / CRYSTAL PICTURES

suite été créée et demande à la municipalité la remise en eau du canal.

Le 4 décembre dernier, dans nos colonnes, le maire de Calvi Ange Santini répondait à l'Association des usagers : "C'est un dossier technique et bien plus complexe qu'il n'y paraît, assurait Ange Santini. Il existe de nombreuses contraintes liées à la loi sur l'eau et je crois que cet ouvrage a fait son temps."

À Calvi, donc, chacun campe sur ses positions. L'expiration prochaine de la convention permettra à la Collectivité de devenir

maître de la destinée du canal. La CdC et son office hydraulique devront toutefois prendre en compte que la loi NOTRe attribue aux intercommunalités les compétences eau potable et assainissement.

Une "route de l'eau"

C'est Saveriu Luciani, président de l'office de l'équipement hydraulique, qui a répondu à la question orale : "L'ouvrage, je le précise, n'a jamais été l'objet d'une autorisation depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'eau, en 1992. Lors de la construction de la prise d'eau basse de la Figarella, qui alimente l'actuelle unité de production d'eau potable, le seuil existant avait été détruit. Il n'y a donc plus de possibilité d'alimentation directe de ce canal. Nous pourrions, en revanche, réunir rapidement l'ensemble des usagers, la municipalité de Calvi, la communauté de communes et monsieur le sous-préfet pour discuter autour d'une table. Comme nous l'avions déjà proposé, nous pourrions réali-

ser une alimentation par canalisation en suivant le tracé du canal. Une route de l'eau, en quelque sorte, par canalisation à partir de la prise d'eau vers l'agglomération."

S'agira-t-il d'une eau potable ou d'une eau destinée à l'arrosage? Qui pourra en bénéficier? Les riverains uniquement ou bien l'ensemble des Calvois grâce aux cuves jadis présentes en centre-ville? Autant de questions qui restent en suspens.

La question du devenir du canal de la Figarella ne concerne finalement que quelques dizaines de riverains, déçus de ne plus avoir l'eau presque gratuite qui, jusqu'en 2011, permettait d'arroser leur jardin. Le sujet est d'ailleurs quasi absent dans le débat de l'élection municipale.

Mais peut-être que la future réunion souhaitée par Saveriu Luciani permettra de trouver une issue qui conviendra à tous. En attendant, à défaut de faire couler de l'eau, le canal Landry continue de faire couler de l'encro.

J.-F. P.



Le conseiller territorial Pasquale Carlotti a posé une question orale sur le devenir du canal lors de la dernière assemblée. / DOC. C.M.